

Entrée en vigueur – Règlement 2025-739-296

Prenez avis que le règlement **2025-739-296** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier certaines dispositions dans les zones Hc-101-2, Hc-101-3, Hc-112-1, d'agrandir la zone Ha-101 et de créer la zone Hc-112-2** » adopté le 4 août 2025 est entré en vigueur le 24 septembre 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 29 septembre 2025
(U-2025.40)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière